



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 03/12/2024

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Patrick LEDOUX, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA.

**Etaient représentés :** André GUIGNARD (pouvoir à Alain BARBOTTIN), Bertrand FRAPPE (Pouvoir à Carole DEHEUNYNCK), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Frédéric FAGES (Pouvoir à Patrick LEDOUX), Marie-Paule TIFFAULT (Pouvoir à Claudie RAYMOND), Céline VRILLAC (Pouvoir à Dominique CHAINE).

**Etaient absents et non représentés :** Carl HOLGADO ROTAMERO, Nicolas MOINE

**Secrétaire de séance :** Patrick LEDOUX

\*\*\*\*\*  
**2024-61 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ENTENTE MUSICALE THURE-SCORBE.**

L'entente musicale Thuré/Scorbé-Clairvaux participe régulièrement aux événements et manifestations organisées par les deux communes. La présence de la fanfare est appréciée par les habitants et permet de rendre les événements vivants et festifs.

Les communes de Thuré et Scorbé-Clairvaux versent une subvention d'un montant équivalent pour que l'association puisse continuer à vivre.

En 2024, la Mairie de Thuré a versé une subvention de 900€ en fonctionnement et 1250€ pour l'acquisition d'instruments.

Après consultation, il s'avère que la commune de Scorbé-Clairvaux a versé 750€ de plus au titre de l'année 2024.

M. le Maire propose le versement d'une subventionnelle de 750€ à l'entente musicale Thuré-Scorbé

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AR Prefecture**

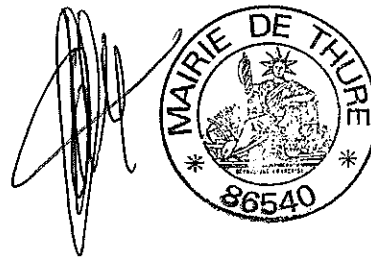
086-218602720-2024-210-2024-01-SC  
Reçu le 11/12/2024  
Publié le 11/12/2024

**ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 750€

<b>Votants</b>	<b>20</b>
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le **10 DEC, 2024**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20241210-2024\_61-DE  
Reçu le 11/12/2024  
Publié le 11/12/2024